



Licenciement apres avoir reçu des sms d'insultes

Par **valenelaoudi**, le **05/11/2013** à **12:45**

Bonjour

Voilà, je me suis fache avec une collegue ,un vendredi soir, et celle ci m'a envoye des sms d'insultes.

Ces sms, je les ai plus, malheureusement ,car mon portable les garde pas longtemps.

Lundi apres midi, je suis allee voir mon employeur pour lui en parler , et je lui ai montre les sms ainsi qu'au reste de l'equipe. l'employeur les a vus mais a dit que c'était en dehors de l'association mais qu'il allait convoquer la fille. La fille a rien eu.

J'etais enrage et j'ai ecris une lettre a mon employeur pour lui dire que vu, qu'il s'enfout ,que je me vengerai sur la fille. j'etais énervee, je n'ai pas prononce des mots.

Resultat, j'ai été suspendu avec mise a pied, et j'ai eu mon entretien prealable. je vais etre viree.

Puis je saisir les prudhommes, vu que c'est pas un fait execute dans le cadre de mon travail?

merci a l'avance pour votre reponse.

Par **P.M.**, le **05/11/2013** à **13:52**

Bonjour,

Votre attitude a été particulièrement maladroite concernant des faits qui se sont produits apparemment en dehors des heures de travail et de l'entreprise qui relèvent donc de la vie privée sur lesquels l'employeur ne pouvait pas intervenir...

En revanche, il a estimé qu'il devait réagir par rapport à par vos menaces qui pouvaient avoir des conséquences sur la bon fonctionnement de l'entreprise et même sur la sécurité d'une autre salariée dans le cadre de son pouvoir disciplinaire...

Il conviendrait déjà d'attendre la notification du licenciement s'il est prononcé car je ne vois pas sur quelle base vous pourriez exercer un recours sans qu'il soit avéré et que vous en connaissiez le motif mais votre lettre a bien été envoyée dans le cadre de votre travail à l'employeur...

Par **valenelaoudi**, le **05/11/2013** à **16:29**

ok, je vais attendre .merci pour la reponse.
cdt

Par **terre360**, le **14/10/2014** à **19:09**

bonjour j'ai eu une mise a pied conservatoire pour gravité des faits qui me sont reprochés .Voila ma question un ami a moi qui travailler dans la meme entreprise que moi en cdi avec période d'essai de 2 mois juillet aout en septembre le patron ne lui renouvelle pas le cdi pour des raisons que je ne connais bon bref .un vendredi soir mon ami été avec moi autour d'un verre on parlez un peu de tout et de la société et du patron qui ne lui a pas renouveler son contrat alors mon ami ma pris mon téléphone personnel et lui a envoyé un sms a mon patron en lui disant des insultes .le 29 septembre je reçois un courrier recommander le 06 octobre je suis convoqué par mon patron en me précisant les faits ne voulant rien savoir sur mon explication que c'était pas moi que c'été son ancien salarier qui lui avait envoyer ces insultes sur son téléphone personnel.A la datte d'aujourd'hui 14 octobre 2014 je suis toujours en mise a pied conservatoire et veux me licencier a t'il le droit de se servir de ces faits dans l'attente d'une reponse veuillez recevoir mes salutation
ps je suis dans l'entreprise depuis le 02 fevrier 2010
jusqu'a ce jour merci

Par **P.M.**, le **14/10/2014** à **19:20**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...